

## VILLE DU GOSIER

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 28 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 23 avril 2026.

Il a été établi avec la volonté de :

- maintenir au même niveau depuis 2016 les taux de la fiscalité ;
- mettre en place plan de gestion d'économies visant à réduire les dépenses de gestion courante, sans diminuer et amoindrir la qualité des services rendus aux usagers ;
- Remettre le quotidien des gosiériens au coeur des préoccupations en poursuivant la réfection des voiries communales et en intensifiant le programme d'éclairage public
- maintenir les efforts consentis dans le cadre de l'accompagnement à destination des personnes les plus fragiles ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.
- maintenir l'accompagnement financier à destination des associations

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 54 064 781 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 60% des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 48 847 163 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux,

Les dotations versées par l'Etat,

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	9 267 573,00	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	29 500 000,00	Recettes des services	1 596 500,00
Autres dépenses de gestion courante	4 220 990,00	Impôts et taxes	41 230 391,00
Dépenses financières	1 005 000,00	Dotations et participations	10 544 032,00
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes de gestion courante	693 858,00
Autres dépenses	5 958 600,00	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
		Autres recettes	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>49 952 163,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>54 064 781,00</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 000 000,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement	3 112 618,00		
<b>Total général</b>	<b>54 064 781,00</b>	<b>Total général</b>	<b>54 064 781,00</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

· *concernant les ménages*

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,67%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,45 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 25,72%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 14 900 000 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 7 022 569 euros soit une augmentation de 3,7% par rapport à l'an passé.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	3 112 618,00
Remboursement d'emprunts	2 900 000,00	FCTVA	1 800 000,00
Travaux de bâtiments (Ecoles - PDSC)	500 000,00	Mise en réserves	
Travaux de voirie (à lister)	1 134 537,00	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	8 604 696,00	Taxe aménagement	150 000,00
Autres dépenses		Subventions	2 076 615,00
		Emprunt	5 000 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 000 000,00
<b>Total général</b>	<b>13 139 233,00</b>	<b>Total général</b>	<b>13 139 233,00</b>

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants

- Extension du cimetière
- Aménagement du R+ de la Cuisine centrale
- Réhabilitation du bâtiment de la Police Municipale
- Couverture du terrain de basket de Belle - Plaine
- Zone de Mouillage des Equipements Légers

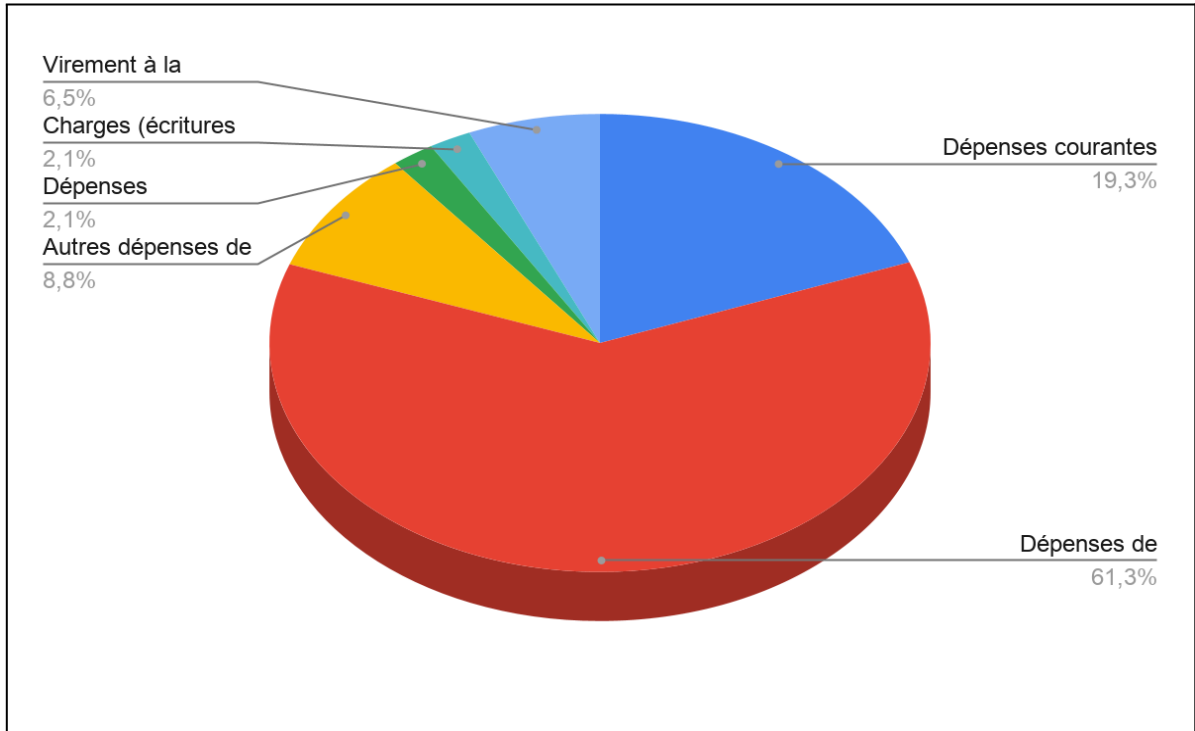
d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat :
- de la Région :
- du Département :
- de la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant

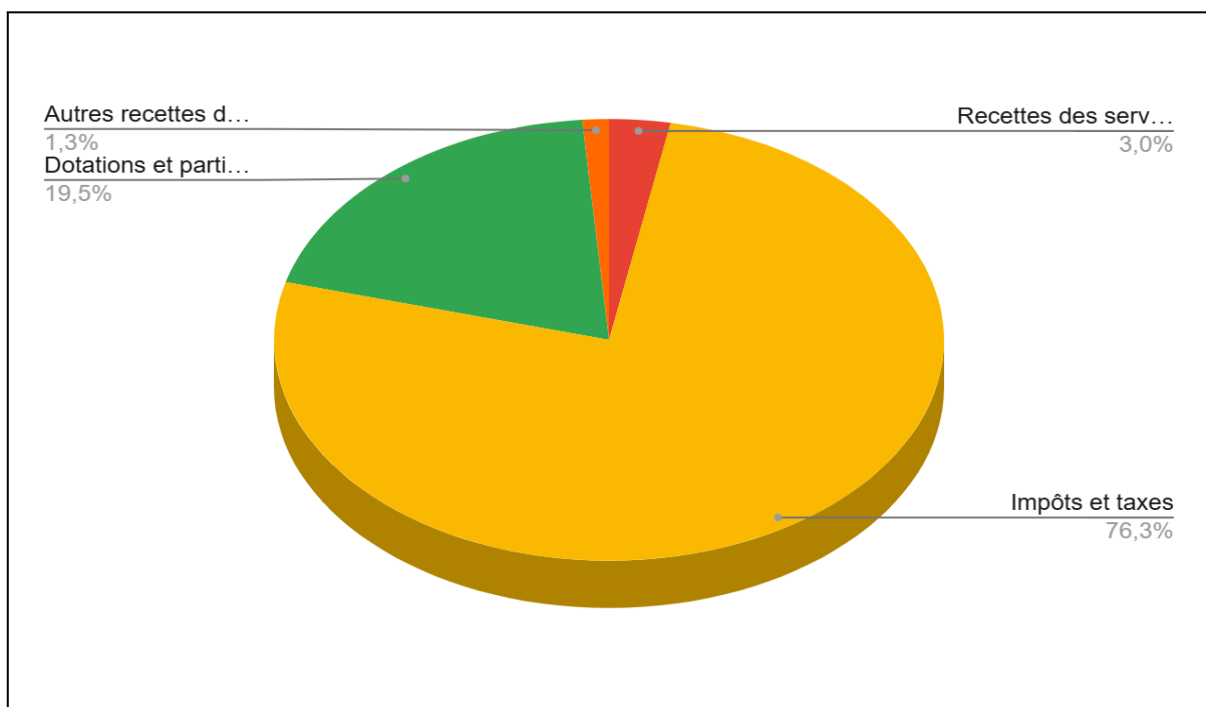
### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### a) Recettes et dépenses de fonctionnement

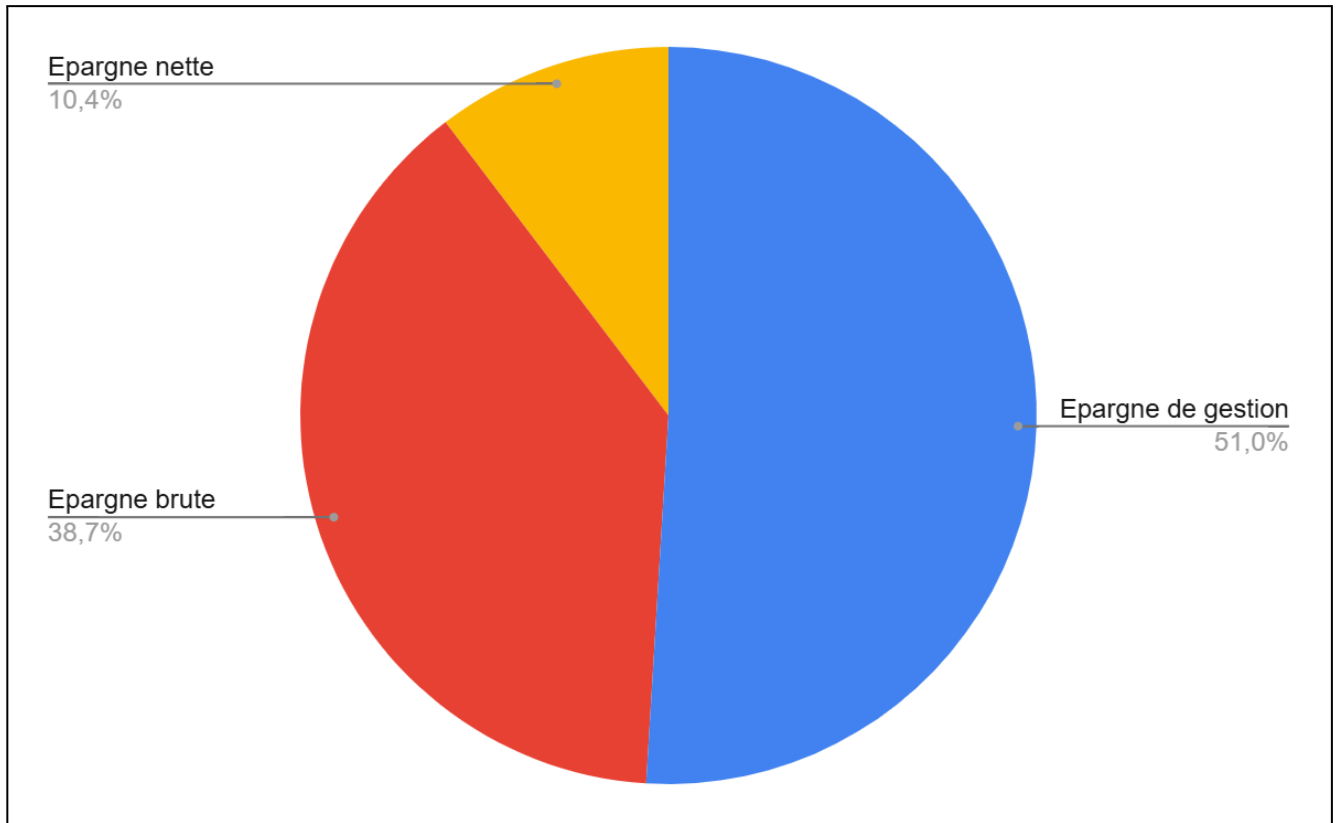
#### Les dépenses de gestion



#### Les recettes de gestion



b) Principaux ratios



c) Etat de la dette

Encours global	31/12/2025	
	Capital restant dû	36 033K€
Encours taux fixe	29 686 K€	82,00 %
Encours Taux Variables/Révisables	6 348 K€	18,00 %